

LE LEGMI: STIGMATE DE LA CRISE DE L'AGRICULTURE DANS LA CORBEILLE ?

Irène Carpentier et David Goeury

Le soir, nous traversons la palmeraie avec le président du GDA, membre du bureau exécutif de l'AGDOR (Association de gestion durable de l'oasis de Ras-El-Aïn). Il se positionne comme un propriétaire responsable. En tant que petit propriétaire, il critique à la fois les propriétaires absentéistes et les *khammess* en cherchant à se distinguer par son engagement civique pour l'agriculture dans la Corbeille.

Lors d'un très long entretien, qui vient compléter un entretien déjà mené par Irène Carpentier en avril 2016, il pose trois questions:

- Le rapport de responsabilité des agriculteurs à la biodiversité de la Corbeille de Nefta. Il oppose la permanence d'un patrimoine agricole et des pratiques opportunistes à court terme.



DISPOSITIF DE
PRÉLÈVEMENT DU LEGMI
SUR UN PALMIER DE
LA CORBEILLE DE NEFTA
(© IRÈNE CARPENTIER).



UN PALMIER PLANTÉ EN
PÉRIPHÉRIE DE PARCELLE
POUR OBTENIR DU LEGMI
(© DAVID GOEURY).

- Les enjeux de la question sociale entre des propriétaires absents et des *khammes* qui ne seraient pas dans une logique de reproduction du capital phœnologique.
- La transformation de la pratique du *legmi* ou vin de palme (boisson de sève de palmier qui se consomme fraîche ou fermentée) en symbole de la dégradation de l'exploitation des palmiers. À l'inverse de l'ancienne pratique qui permettait la survie du palmier, les palmiers peu productifs ou de variétés communes sont désormais sacrifiés et remplacés par des deglet noir, permettant le maintien de cette pratique alimentaire et festive traditionnelle.

Des années 1990 jusqu'à maintenant, il y a des gens, les propriétaires, qui ont quitté l'oasis. Ils ont cherché du travail pour devenir salarié. Certains sont professeurs. Certains sont morts et leurs enfants ne sont pas intéressés pour garder leur parcelle. Il y a eu un changement.

Les *khammess*, ce sont ceux qui prennent le cinquième. Les *khammess*, ce sont ceux qui n'ont pas de parcelles. Les *khammess* sont tous neftiens. Ces gens-là ont fait beaucoup de bêtises. Pendant les discussions de travail, ils disent «moi je vais garder ce palmier et couper d'autres palmiers pour le jus de palmier». Ils ont gardé la variété deglet noir et ils ont coupé les autres palmiers et nous avons perdu beaucoup de variétés. C'est une mauvaise chose. Le *khammes* cherche juste le jus de palmier jusqu'à maintenant. L'année dernière, «l'eau de palmiers» était à 1 dinar 500, cette année 2 dinars pour 1,5 litre. En Algérie, ils font la même chose. Ce n'est qu'à 30 kilomètres.

«L'eau» sort du cœur du palmier. Mais ce n'est pas du jus. Le mot c'est «l'eau», pas «jus». Ceux qui disent que c'est du «jus de palmier», c'est une erreur. Ils se trompent. Ce n'est pas le bon mot «jus». Parfois, il y a les guides touristiques qui disent «Mesdames et Messieurs, voilà le jus de palmier !», mais c'est une erreur, ce n'est pas vrai ! Ce n'est pas du «jus de palmier». Si c'était du jus, tu prends le palmier, tu le presses et tu fais du jus. Le jus d'orange, tu prends l'orange et tu presses. Pareil pour le citron. Mais le jus de palmier, on ne peut pas le faire ! On l'appelle «eau de palmier». Par exemple, ces palmiers ils ont été utilisés pour le *legmi*, ils sont tous morts, ils meurent. Ils ne sont pas malades ces palmiers, mais ils ont été utilisés

pour boire «l'eau de palmier». Il en est produit 20 litres par jour. Il y a des gens qui le boivent fermenté, d'autres non. En particulier le matin, on le boit frais. Maintenant c'est la saison. Il y a des gens qui l'achètent dans les cafés, dans les restaurants, ou le soir. Je vous ai parlé des points négatifs mais il y a aussi du positif.

Bon. C'est le propriétaire qui est responsable. Quand il y a un *khammess* qui vient travailler, je vais lui donner un palmier. Et tu laisses la vie au palmier. Tu ne vas pas jusqu'au bout. Si tu le fais produire pendant 20 jours, il ne va pas mourir. Et après un mois, il y aura des nouvelles palmes, et ça recommence. Si le propriétaire est présent sur la terre, ce n'est pas grave. C'est possible. Mais les propriétaires ne sont pas là. Ils sont en France, à Tunis, au Sahel (*sur la côte*), ils travaillent autre part... Ce n'est pas bien ! Ils s'en vont, ils ne sont pas investis dans leur patrimoine...

Dans les palmeraies nouvelles, tout le monde plante des deglet nour. Parfois, ils plantent d'autres variétés sur les bords, sur les pourtours de leurs parcelles. De temps en temps vous trouvez un propriétaire qui veut boire un peu de *legmi* avec sa famille. Donc il choisit un palmier qui ne donne pas trop, par exemple un *kentichi*, ou d'autres variétés, et il choisit de le laisser en vie. Parce que ça fait la clôture, ça protège les deglet nour du vent. Dans la loi, c'est interdit de tuer un palmier, interdit !

Nous sortons de la palmeraie. Dans le dernier jardin, de nombreux éclats de voix. Nous demandons :

— Ils font quoi ici ?

— Ils boivent du *legmi*.



PALMIER ÉTANT REPARTI APRÈS AVOIR ÉTÉ UTILISÉ POUR PRÉLÈVER DU *LEGMI*. LE PALMIER CONSERVE LES STIGMATES DU PRÉLÈVEMENT ([© IRÈNE CARPENTIER]).